

Catégories des aumôniers en AESMS / UEPAL

Quelques éléments communs à toutes les catégories :

Tous les aumôniers doivent suivre une supervision individuelle à leurs frais.

Les nominations et changements de catégories sont faits par l'UEPAL selon ses procédures, avec l'avis du Groupe d'Examen des Candidatures (GEC) du SAESMS.

Tous les aumôniers sont soumis aux règles en vigueur dans l'UEPAL, également en termes d'évaluation régulière du ministère et de durée des mandats.

Catégories d'aumôniers	Missions spécifiques	Compétences	Formation minimum	Validations pour changement de cat.	Éléments de rémunérations
Aumônier d'établissement AE	<ul style="list-style-type: none"> - visites - relations avec les familles - célébration en établissement - relations avec les personnels - relations avec les autres aumôniers locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - capacité d'écoute inconditionnelle - capacité d'animation d'un culte - insertion ecclésiale 	<ul style="list-style-type: none"> - DU aumônerie - Formation FPEC (6 semaines) - Formation à la célébration en établissement - Formation continue de 3 journées par année ¹ - Formation prédicateurs : module prédication 	<ul style="list-style-type: none"> - autres DU dont DU VEA (Visite Ecoute et Accompagnement) : équivalence pour tronc commun, passage du DU aumônerie pour les aspects spécifiques. 	ESP ou Etablissement <ul style="list-style-type: none"> - coefficient 185 (T2), 1572€ brut sur 13 mois, soit environ 1225€ net - frais de déplacements logement-travail en transports en commun à 50% sur bulletin de salaire
Aumônier référent AR	<ul style="list-style-type: none"> - missions précédentes + - animation d'équipe d'auxiliaires d'aumônerie (visiteurs) et veille à la formation de cette dernière² - collaboration œcuménique ou interreligieuse soutenue - possibilité d'accueillir des stagiaires auxiliaires d'aumônerie 	<ul style="list-style-type: none"> - compétences de l'AE + - réflexion de mise en perspective théologique de son activité en dialogue avec d'autres - capacité d'animation de groupe - capacité d'analyse de sa pratique et de celle des autres 	<ul style="list-style-type: none"> - Licence en théologie de la faculté de théologie protestante de Strasbourg - formation FPEC (6 semaines) - formation à l'animation de rencontres et de réunions³ - formation à la célébration en établissement³ 	<ul style="list-style-type: none"> - expérience d'au moins 2 ans comme visiteur ou AE - suivi depuis au moins 2 ans des 3 Journées de formation organisées par l'AESMS² - formation à l'animation de rencontres ou de réunions⁴ - participation à un GAP ou groupe de parole depuis au moins 2 ans 	ESP ou Etablissement <ul style="list-style-type: none"> - coefficient 216 (T5), 1836€ brut sur 13 mois, soit environ 1430€ net - frais de déplacements logement-travail en transports en commun à 50% sur bulletin de salaire Bureau des cultes <ul style="list-style-type: none"> - CAFP : situation pastorale - sans CAFP : traitement de pasteur auxiliaire et 50% des frais de transports en commun domicile-travail (complément ESP).

¹ Organisée par le SAESMS, 3 journées de formation devront être suivies : Une d'« ouverture théologique », une de formation continue à l'Ecoute, une sur un sujet en lien avec l'exercice du ministère

² En lien avec l'AESMS ou la FPEC (« Groupes de paroles » par exemple).

³ Formations organisées par l'AESMS ou validées par elle.

⁴ Formations validées par l'AESMS

Catégories d'aumôniers	Missions spécifiques	Compétences	Formation minimum	Validations pour changement de cat.	Eléments de rémunérations
Aumônier coordonnateur AC	<ul style="list-style-type: none"> - missions précédentes + - anime et coordonne une équipe de plusieurs aumôniers - assure les relations institutionnelles au niveau des établissements ou du GH pour l'aumônerie protestante - participe à un groupe de réflexion éthique au niveau d'un GH ou GEHPAD - veille aux relations œcuméniques ou interreligieuses - possibilité d'accueillir des stagiaires pasteurs, ou aumôniers AE ou AR - coordonne et propose une formation pour les auxiliaires d'aumônerie au sein du GH.³ 	<ul style="list-style-type: none"> - compétences de l'AR + - travail des questions éthiques tant en lien avec l'économie de la santé qu'avec la bioéthique et la dimension théologique - capacité à être formateur des auxiliaires d'aumônerie et des autres aumôniers - capacité de communication extérieure sur l'aumônerie - capacité de réflexion en termes de prospective quant au fonctionnement futur des aumôneries 	<ul style="list-style-type: none"> - Master en théologie de la faculté de théologie protestante de Strasbourg (avec ou non CAFP : si sans CAFP + formation à la célébration en établissement⁴.) - 2^e formation FPEC (6 semaines) - formation à l' « économie de la santé » et au domaine de l'établissement⁴. - formation à la démarche bioéthique⁴. - formation au métier de formateur⁴ - formation au management⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> - expérience d'au moins 4 ans comme AE ou d'au moins 2 ans comme AR - formation complémentaire en éthique ou en bioéthique⁴ - participation à des colloques à « thème » bioéthiques⁵ - formation au management⁴ - suivi d'une formation de base FPEC (6 semaines) : 2^{ème} session ou 1^{ère} en cas de non suivi préalable (cas AE + 4 ans) - avoir suivi les 4 années de formation continue pour les AE. 	<p>ESP, Etablissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - coefficient 240 (T7), 2040€ brut sur 13 mois, soit environ 1590€ net - frais de déplacements logement-travail en transports en commun à 50% sur bulletin de salaire <p>BdC</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAFP : situation pastorale. - sans CAFP : traitement de pasteur auxiliaire et 50% des frais de transports en commun domicile-travail - frais de déplacements liés à la coordination ou la représentation

Voté par le conseil plénier de l'UEPAL en date du 25 avril 2017 à effet immédiat.

⁵ Validés préalablement à leur tenue par le SAESMS.